



TANGUEANDO – TOULOUSE / LA MAISON DU TANGO

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA - SDD CORE

RUM :

Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la TANGUEANDO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TANGUEANDO.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- ✓ dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- ✓ sans tarder et au plus tard dans les 12 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Votre Nom /

*

Nom / Prénom du débiteur (EN MAJUSCULES)

Votre adresse

*

*

*

* Code Postal : Commune :

Les coordonnées * de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

*

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Joindre un RIB au format IBAN à cette demande

Nom du créancier **TANGUEANDO TOULOUSE**

Nom du créancier

FR40ZZZ8357A1

Identification du créancier ICS

Adresse **51, rue de Bayard
31000 TOULOUSE
FRANCE**

Objet du Mandat **ADHESION & FORFAITS ANNUELS** pour : *
Nom & Prénom de l'ADHERENT (EN MAJUSCULE) si différent du titulaire du compte

Type de paiement : **PAIEMENT RECURRENT / REPETITIF** PAIEMENT PONCTUEL

* Modalités de Prélèvement :

- Premier Prélèvement - ADHESION : Montant €
- Prélèvements suivants : FORFAITS en 3 fois Montant €
Cocher une seule des deux cases en 10 fois Montant €
à partir du 1er novembre, en fois Montant €

Prélèvement effectué à partir du 7, en début de mois ou de trimestre

Signé à / le *
Lieu

*

Date (JJ / MM / AAAA)

* Signature

Veillez signer dans le cadre ci-dessous

* Mentions obligatoires

A déposer ou à retourner à : TANGUEANDO - 51, rue de Bayard – 31000 TOULOUSE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.